



**PROJET DE SOUTIEN AU PLAN REGIONAL DE LUTTE ET
DE CONTRÔLE DES MOUCHES DES FRUITS
EN AFRIQUE DE L'OUEST**

**Note
conceptuelle**



**Atelier de capitalisation et
de clôture du PLMF**

Dakar/Sénégal, du 29 juillet au 1^{er} août 2019



Ce projet est cofinancé par l'Union
Européenne et l'Agence Française
de Développement



Projet mis en œuvre par
le Consortium SOGEROM - COLEACP - BERD
et le CORAF

1. Contexte

Les mouches des fruits constituent une problématique importante pour le secteur horticole des pays d'Afrique de l'Ouest. Elles détruisent 50 à 80% des productions fruitières. Elles ont provoqué, en 2006, les interceptions aux frontières de l'Union européenne des lots de mangues d'une valeur de 9.000 000 d'euros, soit plus d'un tiers de la valeur totale des expéditions de cette année-là.

L'impact négatif de ces ravageurs sur les performances physiques (rendements), économiques (revenus), commerciales (exportations, compétitivité) et financières des filières fruitières (la filière mangue, notamment) est très important. C'est tout le secteur horticole des pays de la région qui est ainsi menacé de régression par ces insectes phytophages.

Pour apporter une riposte à la hauteur du fléau, la CEDEAO a lancé, en 2015, le Projet de Soutien au Plan Régional de Lutte contre les mouches des Fruits en Afrique de l'Ouest, avec le soutien financier de l'UE et de l'AFD.

L'objectif général du Projet était d'améliorer les revenus des producteurs de fruits et légumes, et particulièrement des petits producteurs, pour améliorer la sécurité alimentaire dans la sous-région et réduire la pauvreté. Plus spécifiquement, le Projet visait à :

- Augmenter le volume de fruits sains commercialisés sur les marchés locaux et contribuer à la sécurité alimentaire,
- Maitriser les pertes de produits à l'exportation dues à l'infestation par les mouches des fruits,
- S'assurer que les technologies de lutte mises en place soient transposables dans d'autres filières et/ou régions soumises aux risques phytosanitaires, et
- Renforcer la CEDEAO dans les fonctions de pilotage de sa politique sectorielle dans l'espace ouest africain.

Les résultats attendus étaient les suivants :

Résultat 1 : Un système reposant sur une surveillance effective couplée à une réaction rapide est en place. La surveillance contre les mouches des fruits est organisée au niveau national et coordonnée au niveau régional et permet une lutte efficace et ciblée.

Résultat 2 : Une lutte efficace contre la pullulation des mouches des fruits s'organise à trois niveaux :

- La formation des producteurs sur les méthodes de lutte préventive sur l'ensemble des pays ;
- La diffusion des alertes par la composante Surveillance déclenche la mise en œuvre des stratégies de Lutte ;
- La lutte intégrale ciblée sur des zones fortement infestées et à grands intérêts économiques.

Résultat 3 : De nouvelles méthodes de lutte efficaces et peu onéreuses sont mises à la disposition des producteurs.

Résultat 4 : Les capacités des organisations régionales et nationales nécessaires à une lutte efficace contre les mouches des fruits sont en place et fonctionnent durablement. Les dispositifs de lutte contre les mouches sont transposables dans d'autres filières voire d'autres géographies soumises aux risques phytosanitaires.

Après quatre ans et demi d'exécution, le Projet de Soutien au Plan Régional de Lutte contre les mouches des Fruits en Afrique de l'Ouest a fait **d'importantes réalisations qui ont impacté la filière mangue dans les pays bénéficiaires parmi lesquelles :**

- ✓ La mise en place d'un système de surveillance opérationnel qui permet de suivre les infestations des mouches des fruits et l'émission d'alertes précoces accompagnées de conseils permettant aux producteurs et aux services régaliens de protection des végétaux de prendre les mesures efficaces de contrôle des mouches des fruits ;
- ✓ Le renforcement des capacités des producteurs et techniciens aux techniques de lutte intégrée et la mise à disposition des producteurs de produits homologués de lutte contre les mouches des fruits et enfin
- ✓ Le renforcement des capacités techniques des producteurs, des inspecteurs phytosanitaires et leur dotation en matériel adéquat d'inspections et/ou de laboratoire.

Ces acquis ont contribué à impacter positivement et significativement la filière mangue des pays bénéficiaires du projet par notamment :

- **La réduction de 57% des interceptions des mangues** aux frontières de l'Europe ;
- **L'augmentation de 40% les exportations de mangues** de l'espace CEDEAO vers l'Europe.

Afin de partager les acquis et les leçons apprises et capitalisés avec l'ensemble des parties prenantes, la Cellule de Coordination organise un atelier de capitalisation et de clôture officielle.

Cet atelier aura lieu du 29 juillet au 1^{er} août 2019 au Sénégal et regroupera les représentants des partenaires techniques et financiers, de la CEDEAO, des représentants des comités nationaux et des Systèmes nationaux des recherches agricoles.

2. Objectifs

2.1 Objectif général

L'objectif général de cet atelier est de partager les acquis, les insuffisances et les leçons apprises pendant les quatre années d'exécution du Projet de Soutien au Plan Régional de Lutte contre les mouches des Fruits en Afrique de l'Ouest.

2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de cet atelier sont :

- Partager et discuter les acquis, les insuffisances, les leçons apprises et les recommandations issues de la mise en œuvre des activités des composantes techniques (surveillance, lutte et renforcement de capacité), de la recherche appliquée et de la coordination ;
- Réfléchir sur les enjeux relatifs à la pérennisation des acquis du projet et formuler des recommandations tant à l'endroit des acteurs nationaux, de la CEDEAO que des bailleurs de fonds pour pérenniser les acquis ;
- Informer les acteurs de la filière sur les enjeux liés aux nouvelles normes phytosanitaires applicables aux exportations de fruits et légumes vers l'Union Européenne ;
- Organiser une visite de terrain de quelques sites et structures ayant bénéficié de l'appui du projet.

3. Résultats attendus

Il est attendu à la fin de l'atelier :

- Les acquis, les insuffisances et les leçons apprises des actions menées en matière de surveillance, de lutte et de renforcement de capacités contre les mouches des fruits sont partagées, discutées et des recommandations formulées ;
- Les innovations technologies mises au point par la recherche appliquée en matière de lutte contre les mouches des fruits sont présentées et discutées ;
- La pérennisation des acquis est présentée et discutée et des recommandations sont formulées à l'endroit de toutes les parties prenantes (acteurs nationaux, CEDEAO, et Partenaires Techniques et Financiers) ;
- Les enjeux de la nouvelle réglementation phytosanitaire de l'UE sont présentés aux acteurs et discutés.

4. Approche méthodologique

L'atelier se déroulera en trois sessions :

- **Une session de présentation des acquis et leçons apprises, du 29 au 30 juillet** qui sera marquée par une alternance de présentations théoriques et de discussions modérées par un facilitateur. Lors de cette session, chaque responsable de composante du PLMF présentera les actions clefs réalisées, ainsi que les acquis et leçons apprises.

Par ailleurs, **des travaux en atelier de réflexion** sur les insuffisances et leçons apprises seront menés afin de formuler des recommandations pertinentes à l'endroit de toutes les parties prenantes ;

- **Une visite de terrain, le 31 juillet** des sites et structures ayant bénéficié des actions de renforcement de capacité du PLMF. Il s'agit, entre autres, des vergers pilotes, des vergers de surveillance, du centre de traitement des données de surveillance et d'émission des alertes, du laboratoire de diagnostic où se déroule l'identification des mouches des fruits et des stations de conditionnement de mangues fraîches ;
- **Une réunion pour faire l'état des lieux sur les perspectives du PLMF, le 1er août**, qui regroupera les membres du comité de pilotage (CEDEAO, UEMOA, UE, AFD, CORAF, Hub Rural), le consortium, les représentants des CN et de la CC pour faire le point de l'Etat d'exécution du PLMF et des perspectives de consolidation des acquis et formuler des recommandations.

5. Dates et lieux

L'atelier se tiendra du 29 juillet 2019 au 1^{er} août 2019 à Dakar /Sénégal.

6. Participants

La rencontre regroupera soixante (60) participants, dont :

- Les représentants du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural du Sénégal ;
- Les responsables nationaux de la protection des végétaux ;
- Les représentants des institutions de recherche (spécialistes de la protection des végétaux contre les ravageurs) ;
- Les représentants des Interprofessions mangues/secteur privé
- Les représentants d'exportateurs de mangues ;
- Les gestionnaires des comités nationaux (chargés de projet, secrétaire permanent ou secrétaire exécutif) ;
- Les comptables des comités nationaux ;
- Les responsables suivi-évaluation des centres nationaux de recherche agricole ;
- Les experts de la cellule de coordination régionale ;
- Les représentants du comité scientifique du PLMF ;
- Les représentants d'autres projets de développement au Sénégal ;
- la Direction de l'Agriculture et du Développement rural de la CEDEAO ;
- L'Agence Régionale pour l'Alimentation et l'Agriculture de la CEDEAO (ARAA) ;
- Le Hub Rural
- La Direction de l'Agriculture de l'UEMOA ;
- Le CORAF ;
- La DUE Abuja
- La DUE Dakar
- L'AFD Dakar
- L'AFD Abuja
- L'AFD France

- SOGEROM/Luxembourg
- Le COLEACP/Bruxelles

Les pays qui seront invités à prendre part à cet atelier sont : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau le Mali, le Sénégal, le Togo et le Nigeria.

7. Agenda provisoire de l'atelier

7.1. Session de présentation des acquis et leçons apprises :

Lundi 29 Juillet 2019

8h30 - 9h00	Accueil des participants
9h00 - 10h00	Ouverture : <ul style="list-style-type: none"> • Intervention de bienvenue de M. Cheick NGANE – Président du CN du Sénégal ; • Intervention du représentant de l'AFD ; • Intervention du représentant de la DUE Abuja ; • Intervention de M. Sékou SANGARE, Commissaire Chargé du département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la CEDEAO ; • Discours d'ouverture du Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement Rural du Sénégal et/ou de son représentant
10h00 - 10h30	Présentation des participants
10h30 - 11h00	Pause-café
11h00 - 11h30	Introduction de la capitalisation, (Mr Gilles Mersadier)
11h30 - 12h15	Présentation des acquis et des leçons apprises de la mise en place du système de surveillance des mouches des fruits et recommandations pour son l'appropriation par les pays (Dr Kémo BADJI) suivi de questions/réponses
12h15- 13h 00	Présentation des acquis et les leçons apprises des actions de lutte menées contre les mouches des fruits (Claude OTOIDOBIGA) suivi de questions/réponses
13h00 - 14h30	Pause déjeuner
14h30 - 15h15	Présentation des objectifs et des fonctionnalités de la plateforme de transfert de compétences (Stanislas DIHOUE) suivi de questions réponses

15h15-16h 00	Présentation des innovations technologiques mises au point par la recherche appliquée en matière de lutte contre les mouches des fruits (Farma CISSE) suivi de questions/réponses
16h00 - 16h30	Pause-café
16h30 - 17h15	Intervention du consortium SOGEROM-COLEACP-BIRD sur l'exécution du projet et les actions de backstopping
17h00 - 18h00	Enjeux des nouvelles normes de l'Union Européenne sur les exportations vers l'Europe (COLEACP – personne ressource)

Mardi 30 juillet 2019

9h00- 9h15	Rappels des aspects saillants de la première journée (facilitateur)
9h15 – 10h30	Travaux de groupe : Structures d'appropriation du système de surveillance au niveau national et régional (acteurs publics et privés nationaux) (facilitateur : Kémo BADJI) Facteurs de succès (facilitateur : Nata TRAORE) La plateforme d'apprentissage, outil de renforcement de capacité en ligne. Comment les CN peuvent-ils s'en approprier et quelle stratégie pour son animation après le PLMF ? (Facilitateur : Stanislas DIHOUE) Mécanisme d'appropriation de la stratégie et de la méthodologie de lutte contre les mouches des fruits du PLMF par les pays. (Facilitateur : Claude OTOIDOBIGA) Stratégie de pérennisation des acquis en lutte biologique Evaluation des méthodes de lutte et stratégies de transfert de technologies entre la recherche et le développement (Facilitatrice : Farma CISSE)
10h30 – 11h00	Pause-café
11h00 – 13h00	Restitution des travaux de groupe
13h00 – 14h00	Pause déjeuner
14h00-15h30	Synthèse des recommandations de la session précédente et de jour 1 (Facilitateur)
15h30 – 16h00	Pause-café

16h00 - 17h00	Enjeux des nouvelles normes de l'UE Européenne sur les exportations vers l'Europe (COLEACP -personne ressource) suivi de questions/réponses
17h00-17h30	Exemple du Sénégal : stratégie et actions face à la nouvelle réglementation (responsable de la DPV)

7.2. Visite de terrain :

Mercredi 31 juillet 2019

7h30 – 11h00	Visite de terrain dans les vergers de surveillance et les vergers pilotes de lutte contre les mouches des fruits (Tous les participants)
11h00 – 12h30	Visite d'une station de conditionnement de mangues fraîches (pause-café inclus)
12h30 – 14h00	Pause déjeuner
14h00 – 15h00	Visite d'un centre d'analyse des données et d'émission des alertes de surveillance (Tous les participants)
15h00 – 15h30	pause-café
15h30 – 16h10	Évaluation et clôture officielle de l'atelier (Tous les participants)

7.3. Réunion de réflexion sur les perspectives du PLMF :

Jeudi 1^{er} Aout 2019

8h00 - 10h00	Etat d'exécution technique et financier du PLMF au 31 juillet 2019 (Nata, Babacar)
10h00 – 10h30	Pause-café
11h00 – 13h00	Informations et échanges sur les perspectives d'une éventuelle suite du projet (CEDEAO, AFD, UE) Présentation du plan de clôture août à décembre 2019 (Nata)
13h00 – 14h30	Pause déjeuner
14h30 – 16h00	Suite, échanges et Clôture de l'atelier.